



---

## 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Etats parties CDPH

Point 5b (ii) de l'ordre du jour

### **Table ronde 2 « Economic empowerment and entrepreneurship of persons with disabilities »**

New-York, le 15 juin 2022

Contribution de la Suisse à la discussion

---

Madame la Presidente,

La Suisse investit fortement dans la promotion de l'autonomisation économique des personnes handicapées. Pour ce faire, nous intervenons sur deux axes : l'intégration et la réintégration professionnelles d'une part, et la promotion d'environnements de travail inclusifs d'autre part.

S'agissant du premier axe, l'assurance invalidité soutient la réhabilitation, la réorientation professionnelle et le placement des personnes handicapées sur le marché du travail. Les employeurs sont également soutenus directement par des conseillers qui les accompagnent dans le processus d'intégration, ou par le financement d'adaptations du lieu de travail et de placements à l'essai.

Concernant le second axe, le gouvernement suisse investit dans la recherche et le pilotage d'environnements de travail inclusifs à travers sa politique en faveur des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces mesures est d'aller au-delà de l'insertion professionnelle et d'arriver à une véritable égalité dans le monde du travail, où chaque personne a l'opportunité d'avoir une carrière professionnelle sans barrières, discriminations ou abus.

La promotion de l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap est une des formes possibles pour arriver à une autonomisation économique. Toutefois, les risques de l'indépendance professionnelle peuvent être plus élevés pour les personnes en situation de handicap. La promotion de l'entrepreneuriat pourrait ainsi compléter les activités d'intégration dans le marché de travail, mais pas les remplacer. Pour garantir les droits des personnes en situation de handicap, la base d'autonomisation économique doit être un système de sécurité sociale bien développé.

Je vous remercie.